



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMITÉS SALAIRES 2021

AUTORISEZ LA TRANSMISSION DE VOS INFORMATIONS SALARIALES INDIVIDUELLES AVANT LE 3 SEPTEMBRE 2021 !

L'exercice annuel des Comités salaires doit avoir lieu bientôt. Pour permettre à vos représentants des organisations syndicales de défendre votre situation salariale, vous devez au préalable autoriser la direction à leur communiquer vos données (ancienneté, salaire, positionnement dans la grille etc.).

Et ceci, avant le 3 septembre selon une communication de la direction envoyée dans nos boîtes mails en juin, avant le 10 septembre si l'on se réfère au communiqué mis en ligne dans MonEspace... Alors, dans le doute, **dès aujourd'hui**, rendez-vous sur MonKiosque afin de donner votre autorisation !

En effet, les comités locaux des salaires examineront **uniquement la situation des salariés qui ont consenti à la transmission de leurs données salariales**.

Disposer de ces éléments pour un maximum de salariés permet aussi à vos représentants d'estimer qui est en retard par rapport à ses collègues, ou comment sont gérées les carrières dans un service.

Les augmentations individuelles « au choix » sont soumises à des règles, et normalement, tous les 3 ans, vous devriez bénéficier d'une mesure. Pour bien vérifier que les règles négociées par les organisations syndicales sont respectées, nous devons avoir accès aux informations qui vous concernent – avec votre consentement formel. Ces informations sont importantes, et **vous avez encore quelques jours pour remplir le formulaire d'autorisation dans MonKiosque.**

Normalement, si vous avez autorisé la communication de ces données l'année dernière, cette autorisation devrait toujours être en vigueur, **mais nous vous invitons tout de même à vérifier dans MonKiosque que c'est bien le cas.**

Et n'hésitez pas à contacter vos représentants Cfdt, afin de leur parler de votre situation salariale avant les comités salaires !

SEPT 2021

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**